

Déclaration de la FSU-SNUipp 47 – CAPD du 12/06/2024

Pas de remplaçant·e, école sous tension.

Projet de répartition, école sous tension.

Au portail, un parent vindicatif et menaçant, école sous tension.

Dans la classe, un enseignant reçoit des chaises d'un élève en crise, école sous tension.

Une aesh mordue, frappée... école sous tension.

Élève victime de harcèlement... école sous tension.

Un élu invective directrice et enseignant·es... école sous tension.

Travaux dans la cour de récréation... école sous tension.

École sous tension, sous perfusion de protocoles, de tableurs, de fiches, d'applications.

L'école primaire c'est le service des urgences de l'Éducation Nationale !

Elle a la tension du service des urgences. Elle s'occupe de poser les premiers diagnostics, de prodiguer les premiers PAP, PPRE, GEVA-SCO. Elle a ses protocoles. Elle subit la même politique à l'injonction contradictoire de faire mieux avec moins. Elle remplit les mêmes tableurs afin de pouvoir communiquer les chiffres présentables.

Pour apaiser cet état de fait, regardons la mise en place des nouveaux programmes. Les directeurs et directrices ont été mis au courant d'un calendrier contraint un mercredi matin avant les vacances d'avril avec un conseil des maîtres pédagogique imposé. Tension ?

Conseil des maîtres pédagogique, formule communicationnelle dont l'objectif est plus de faire correspondre à la mise à jour des missions des directeurs d'école qu'au réel besoin des équipes. Vécue ou comprise en ce sens, n'est-il pas aisé de se retrouver en tension avec ses missions ?

Côté enseignant·es, on fait pour faire, pour paraître donc on met en place une formation dispensée avec les traditionnelles figures imposées : formule best of supplément 3h de distanciel, 3h de présentiel. Infantilisant ? Métier en tension ?

Des exemples comme celui-là, nous n'en manquons pas. Nous aurions pu parler de l'enseignant·e qui participe à un entretien de poste à profil. Il ou Elle se fait recalier et se voit renvoyer l'image de l'incompétence. Effet kiss cool quand il voit que le poste à profil réapparaît la semaine suivante. À la place de cet enseignant·e, ne seriez-vous pas en tension ?

Aujourd'hui, nous nous retrouvons pour échanger sur les demandes CPF ayant reçu un refus et les demandes de congés de formation.

Est-ce que la limite budgétaire peut-être acceptable pour les collègues quand pour le CPF les employeurs du secteur privé ne les restreignent pas ?

Est-ce que la limite des nécessités de service peut-être acceptable alors que les collègues ne sont en rien responsables des choix du ministère ?

La FSU-SNUipp 47 défendra l'ensemble des collègues pour que leurs droits soient respectés.